

SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2017**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 9 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Monica VISINONI.

Absentes excusées : Mesdames Pascale CHERBONNIER et Chantal ROBERT qui a donné pouvoir à Fanny HERMANGE.

Monsieur René GALEA est nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2017 :

Pas d'observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 26 avril 2017 :

Monica VISINONI indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0023	Prairie de la Roche	Ni	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0024	12 rue de La Canardière	Ub	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0025	12 rue des Hauts de Vaux	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0026	Les Cartes	A	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0027	rue d'Amboise, La Pichellerie	Uc et N	a	Favorable

DECLARATIONS PRÉALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0006	rue des Hauts de Vaux	Uc	Division en vue de construire	Favorable - déjà vu par ABF
037 079 17 D0007	14 Vallée de Thoré	Ub	Ouverture d'une porte	Favorable
037 079 17 D0008	47 rue de la Fosse Triomphe	Uc	Abri de jardin+ portail	Favorable
037 079 17 D0009	8 rue Nationale	Uar	Ravalement de Façade	Favorable sous réserve ABF
037 079 17 D0010	53 route de Bléré	AUD	Abri de jardin	Favorable
037 079 17 D0011	15 bis rue de la Chevrollière	Ub + Uc	Pose de velux	Favorable

037 079 17 D0012	12 rue de la Chevrollière	Ub	Piscine	Favorable
037 079 17 D0013	7 rue d'Orget	Uc	Changement de fenêtres	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D 0006	rue d'Amboise	Uc	Maison Individuelle	Favorable
037 079 17 D0007	4 bis rue du Pont	Ub	Réhabilitation d'une grange en habitation	En attente - pièces complémentaires demandées par la CCBVC
037 079 17 D0008	rue de la Chevrollière	Uc	Maison Individuelle	Favorable sous réserve compléments pour la toiture terrasse
037 079 15 D0012-M01	25, rue de la Fosse Triomphe	Ub	Modification toiture	Favorable

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
18/2017	12 rue de la Canardière	Ub	Droit non requis
19/2017	12 rue des Hauts de Vaux	Uc	Droit non requis
20/2017	Les Ecrouettes	Uc	Droit non requis
21/2017	rue d'Amboise, La Pichellerie	Uc et N	Droit non requis

Fanny HERMANGE précise que la prochaine commission d'Urbanisme aura exceptionnellement lieu le lundi 22 mai à 18h30 à la place du mercredi 24 mai.

3. Compte rendu de la commission des Bâtiments du 25 avril 2017 :

Monsieur Le Maire demande tout d'abord l'autorisation d'inclure dans l'ordre du jour du Conseil Municipal, deux avenants à signer, ce que l'ensemble des conseillers approuve.

a- 2017-041 : Avenant pour le lot carrelage de la future salle des mariages

Jany BOUVARD explique qu'aucune nouvelle offre n'a été reçue concernant le lot 9 : carrelage-faïence pour le réaménagement de la mairie

Le devis de Stéphanie GUINAULT de 11 010.12€TTC est plus élevé, que le marché initial signé avec l'entreprise REGNIER qui a déposé son bilan depuis. L'avenant à prendre est de 3 506.40€ TTC. Nous demanderons également à l'entreprise un respect des impératifs du planning.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Stéphanie GUINAULT qui s'élève à 11 010.12€TTC et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jany BOUVARD, adjoint aux Bâtiments à signer tout document relatif à ce sujet.

b- 2017-042 : Avenant pour le lot électricité de l'aménagement extérieur de l'école

Jany BOUVARD explique que la société REMY-LEBERT a proposé la mise en place de 4 points lumineux ainsi qu'un système de détection de présence sur la terrasse de la cour nord. Cette option était prévue dans le mot maçonnerie mais a été omis. L'avenant est de 1 327.20 € TTC pour les travaux d'électricité extérieur. Il sera demandé en contrepartie une moins value sur le lot maçonnerie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant de 1 327.20 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jany BOUVARD, adjoint aux Bâtiments à signer le devis.

Jany BOUVARD indique :

Point travaux école – mairie

Côté école : Travaux à finir :

- Dessus extérieur de la bibliothèque : Ets Sellier
- Gouttières à poser suite à l'isolation extérieure sur la terrasse côté nord : Ets Briault
- Garde-corps et brise vents – Ets Vacher

Travaux terminés :

- Films anti-chaleur au restaurant scolaire (prévu mercredi 25 avril) : Ets Sellier

La cloison qui avait un défaut dans la nouvelle classe a été réparée. (le défaut provenait d'un rail).

Il faudra faire le nécessaire afin de pouvoir fermer à clef la porte menant à la mezzanine.

Suite à la demande de la commission, la société Teillard a revu son devis pour aménager l'entrée de la garderie, en remplaçant les « Pierre Jonchère » (58€/p) par du « béton 100 bars » (26.80€/p). Nous obtenons une moins-value d'un montant de 845 € HT.

En ce qui concerne le bac à papier la société Teillard nous a fait un devis de 11 000 € HT. Nous attendons un second devis de la société Goulay. La commission s'accorde une enveloppe de 5 000 € HT sachant que la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) prendrait 50% à sa charge.

Monsieur Poulain doit valider les horaires d'ouverture pour le portillon menant à la garderie afin de le mettre en service au plus tôt.

Côté mairie :

Pour le sol de la salle, on nous propose de recouvrir le parquet par des carrés de moquettes isolants du bruit et du froid. En attente d'un devis.

La porte pourrait être gardée à condition que celle-ci se ferme correctement.

a- 2017-043 : Proposition nouveaux tarifs de location pour les « grands week-ends » à la salle Jacques Villeret.

Suite aux nombreux ponts sur l'année 2017, nous proposons un nouveau tarif pour une location « long week-end » :

- 380 € pour la commune
- 600 € pour les hors-communes.

Le prix de la cuisine reste au forfait week-end.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux forfaits « long week-end », le Règlement Intérieur de la salle Jacques Villeret sera modifié en conséquence.

b- 2017-044 : Salle Jacques Villeret : Modification du règlement intérieur sur la limite d'occupation : 280 personnes.

La salle Jacques Villeret est actuellement ouverte à 300 personnes pour une surface hors scène de 280m². Monsieur Le Maire souhaite revoir le nombre de personnes à la baisse. La commission propose de revoir ce nombre à 280 en appliquant la règle du 1m² par personne assise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité avec deux voix contre (Brigitte PIOT et Valérie JOLIVEL) de limiter l'occupation de la salle Jacques Villeret à 280 personnes.

Le Règlement Intérieur de la salle Jacques Villeret sera modifié en conséquence

Monsieur le Maire précise que si les issues de secours ne restent pas accessibles avec 280 personnes, il demanderait de revoir à nouveau la limitation à 250 personnes.

Serge BLAISON propose que la salle Jacques Villeret soit déclassée car elle se trouve actuellement dans la catégorie de 380 personnes « debout ». Jany BOUVARD répond qu'il faut,

pour cela, refaire un dossier complet.

c- 2017-045 : Renouvellement du groupement d'achat électricité SIEIL

La convention signée avec le groupement SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) se termine le 31/12/2017.

Une délibération doit être prise afin de reconduire cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention auprès du groupement d'achat d'électricité SIEIL et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

4. Compte rendu de la commission Voirie et Réseaux Divers du 20 avril 2017 :

René GALEA indique :

a- .2017-046 : Commission d'appel d'offres pour le bassin d'Orget

La commission a procédé à l'ouverture de plis dans le cadre de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de *la construction d'un ouvrage écrêteur de crues et de franchissement aval sur le Thoré*. Une seule offre dématérialisée a été déposée. L'offre émise par ISL Ingénierie et Eau Méga a été transmise pour analyse à SETEC-HYDRATEC. Ce bureau d'étude a transmis son rapport où il ressort que l'offre répond en tous points aux critères définis dans l'appel d'offres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur Le Maire ou Monsieur René GALEA adjoint à la Voirie à signer tout document relatif à ce sujet.

b- 2017-047 : Convention pour mise à disposition de la parcelle F 3268

Un propriétaire riverain de la rue de Saint-Georges demande à clôturer la parcelle F 3268, propriété de la commune d'une surface de 16 m² qui recevait un abribus pour l'arrêt d'une ligne d'autocar départementale à ce jour supprimée. Cette parcelle libre depuis très longtemps est régulièrement encombrée de débris. La fermeture de ce terrain éviterait ces dépôts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire ou Monsieur René GALEA adjoint à la Voirie d'établir et de signer une convention de mise à disposition de cette parcelle.

c- 2017-048 : Communauté de communes – Autorisation d'adhésion au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique

La communauté de communes (CCBVC) doit adhérer, pour l'accès au projet départemental très haut débit au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique. Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, la CCBVC doit obtenir l'autorisation des conseils municipaux de ses communes membres afin d'adhérer audit syndicat mixte.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la CCBVC à adhérer au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher,

Vu la demande de la CCBVC de pouvoir adhérer au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise la CCBVC à adhérer au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique

-Charge Monsieur le Maire, ou son premier Adjoint, de signer les pièces afférentes au dossier.

d- 2017-049 : Implantation d'une baie de dégroupage, convention avec l'Opérateur FREE

Dans le cadre du dégroupage télécom, l'opérateur FREE, souhaite implanter une baie de dégroupage (baie outdoor) dans notre commune pour offrir le choix d'un autre opérateur télécoms avec différents services (téléphone, internet, TV). Cette baie ne peut pas être installée dans le local, ni dans l'enceinte Orange. En effet, les règles établies par l'ARCEP indiquent qu'un opérateur télécom ne peut pas s'installer chez Orange lorsque le NRA distribue plus de 5000 lignes. L'implantation de la baie FREE doit se trouver près du local Orange sur le domaine

public, qui se fonde dans l'environnement proche sans gêner les riverains. La société Free demande l'autorisation d'implanter une armoire *outdoor* le long du chemin rural n° 58 dit Chemin latéral Est. A cet effet Free présente une convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire ou Monsieur René GALEA adjoint à la Voirie à signer cette convention.

e- 2017-050 : Achat de la parcelle F2714 pour l'euro symbolique

La parcelle F2714 - impasse d'Orget- est proposée à la commune pour l'euro symbolique par sa propriétaire. Il s'agit d'une bande étroite (89m²) située entre la voie publique et les parcelles privées ce qui nécessiterait pour ces dernières l'obtention d'un droit de passage pour leur accès.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise Monsieur Le Maire ou Monsieur René GALEA adjoint à la Voirie à signer cette convention.

f- Examen de devis concernant l'aménagement de sécurité de la rue de la Gare pour lequel le cabinet Cahier de Route et Prisme Topo ont été retenus respectivement pour la maîtrise d'œuvre et le relevé topographique.

g- Examen de devis concernant l'installation de la clôture et du portail auprès des bâtiments du service technique. Le choix se porte sur l'entreprise « De Jésus-Joly » située à la Ville-Aux-Dames.

5. Création de postes

a- 2017-051 : Création de poste ATSEM principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil Municipal du 14/01/2013 par délibération 2013-007 le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe a été créé. Suite à l'évolution de carrière de cet agent, ce dernier est promouvable au grade d'Agent Technique Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe à compter du 01/01/2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- la création du poste d'Agent Technique Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/01/2017 ,

- la modification du tableau des emplois,

- l'inscription au budget des crédits correspondants

b- 2017-052 : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil Municipal du 10/04/2012, par délibération 2012-021 le poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe a été créé. Suite à l'évolution de carrière de cet agent, ce dernier est promouvable au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à compter du 01/01/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- la création du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/01/2017,

- la modification du tableau des emplois,

- l'inscription au budget des crédits correspondants

6. Elections législatives des 11 et 18 juin (permanences)

Les tableaux de permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin sont présentés aux élus afin d'établir un roulement des présents.

7. 2017-053 : Délibération municipale : à modifier « intégration du château de Chenonceau dans le périmètre Val de Loire »

Claire OLLIVIER explique que lors du Conseil Municipal du 10 avril 2017, par délibération 2017-036 il a été approuvé à l'unanimité « l'intégration du Château de Chenonceau dans le périmètre Val de Loire. Nous avons été contactés par Madame le Maire de Chenonceaux pour nous indiquer qu'il fallait modifier le contenu de notre délibération :

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de la Direction des Affaires Culturelles des services de la Préfecture de la Région Centre, il est proposé d'intégrer les modifications mineures des limites du Bien « Val de Loire, patrimoine mondial », concernant

- d'une part le château de Chenonceau et son assise territoriale patrimoniale,
- d'autre part un éperon surplombant le lieu-dit Marnay, qui est à la confluence entre la Loire et l'Indre, sis entre Lignièrès-de-Touraine et Azay-le-Rideau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration au patrimoine mondial de l'UNESCO d'une part du château de Chenonceau et son assise territoriale patrimoniale, d'autre part d'un éperon surplombant le lieu-dit Marnay, qui est à la confluence entre la Loire et l'Indre, sis entre Lignièrès-de-Touraine et Azay-le-Rideau

8. 2017-054 : Délibération municipale : demande de subvention « Héritage 2024 » au Président de la D.D.C.S

Fanny HERMANGE apporte les explications sur le dossier de demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDCS) au titre du programme « Héritage Paris 2024 ».

L'Etat, notamment par le biais du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est susceptible d'apporter une aide financière pour la réalisation de projets des collectivités territoriales.

La DRDJSCS du Centre-Val de Loire et du Loiret en lien avec les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) constitue le relais du CNDS en région et traite les demandes de subventions.

L'Etat soutient et accompagne la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

L'Etat souhaite ainsi participer à la construction du programme sociétal autour de cette candidature et y impliquer l'ensemble du territoire et toutes les catégories de population, indépendamment du déroulement des épreuves sportives.

L'extrême diversité des propositions a permis l'élaboration d'un programme National, Interministériel sport, lié à l'héritage de la candidature.

Les actions dont la dimension éco-responsable est particulièrement développée seront privilégiées. Une attention particulière sera également portée aux projets favorisant la mixité des publics valides et non valides. Seront privilégiées les actions structurantes et s'inscrivant dans la durée.

Le projet Espace Récréatif de Plein Air (ERPA) rentre bien dans le cadre du programme « Héritage Paris 2024 ».

Le plan de financement est le suivant : ERPA 2017

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT en €	NATURE DES RECETTES	MONTANT en €
Partie non subventionnable			
Acquisition foncière	30 000	Contrat de ruralité	10 000
Notaire	5 000	DETR	30 250
Démolition - Désamiantage	16 000	Réserve Parlementaire	9 000
Clôture	15 000	Fonds communautaire	10 000
Partie subventionnable			
		Contrat de Pays	10 000
Terrassement	12 000	DDCS héritage 2024	27 500
Terrain multisports	31 000		
Piste d'athlétisme	12 000	Collectivité	24 250
TOTAL	121 000	TOTAL	121 000

Après avoir entendu la justification de la demande de subvention auprès de la DDCS au titre de l'action « Héritage Paris 2024 »,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention par le biais du CNDS auprès de la DDCS dont le plan de financement est arrêté pour la somme de 121 000 €.

9. Compte rendu de la rencontre avec les exposants du 25 avril 2017

Claire OLLIVIER indique qu'il s'agissait d'une réunion d'information surtout pour accueillir les nouveaux exposants.

A ce jour, nous comptons 10 exposants pour 90 œuvres. La déclaration auprès de notre assureur Groupama est faite.

Le coût du gardiennage de minuit à 5h00 s'élève à 35€.

Michel JEZY demande un accompagnateur pour aller chercher les œuvres de Monsieur MARTIN-DUMAGNY. Gérard BEGUIER se propose.

Nous remplissons le tableau de permanences pour l'exposition du 21 mai.

10. 2017-055 : Délibération municipale : indemnités pour les Elections Présidentielles.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les adjoints d'assurer le travail en l'absence de la secrétaire générale.

De plus, il aimerait remercier financièrement les deux secrétaires de mairie et les deux personnes extérieures pour leur aide précieuse lors des élections présidentielles. Il propose une indemnité à hauteur de 500€ pour les deux personnes bénévoles. Les secrétaires seront rémunérées de leur temps passé à valeur majorée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les indemnités de 500€ versées à chacune des deux personnes bénévoles.

QUESTIONS DIVERSES

Michel JEZY annonce une réunion des associations le 16 juin à 11h00 au terrain communal afin de préparer la manifestation Jour de Cher qui se déroulera le 15/07/2017.

Serge BLAISON informe que des travaux SNCF sont prévus à compter de cette semaine.

Gérard BEGUIER fait remarquer que le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2017 n'a pas été affiché.

Fanny HERMANGE indique sa rencontre prévue avec la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, le jeudi 18 mai à 14h00. Le mardi 13 juin à 10h00 avec les ABF.
Une actualisation de devis pour l'ERPA a été demandée à l'entreprise Rondino.

La séance est levée à 22h00.

Rappel des délibérations prises :

15/05/2017	041	Avenant du lot de carrelage
	042	Avenant pour les travaux d'électricité extérieur
	043	Tarif de location pour les « grands week-end » à la salle J.Villeret
	044	Modification du règlement intérieur pour l'occupation de la salle J.Villeret
	045	Renouvellement groupement d'achat électricité SIEIL
	046	Appel d'Offres pour le bassin d'Orget
	047	Convention de mise à disposition d'une parcelle 1 Allée du Cher
	048	Adhésion au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique
	049	Convention avec l'Opérateur Free
	050	Acquisition de la parcelle F2714
	051	Création du poste ATSEM principal 1 ^{ère} classe
	052	Création du poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
	053	Modification formulation « Intégration du château de Chenonceau dans le périmètre Val de Loire »
	054	Demande de subvention par le biais du CNDS auprès de la DDCS
	055	Indemnités pour les Elections Présidentielles